



**Ouverture;**  
**Vendredi 24 janvier**  
**2020**  
**14h à 19h**

## **Banque alimentaire**

### **Informations essentielles et Règlements généraux**

1. La Banque alimentaire est située au :  
7393, 18<sup>e</sup> Avenue, Montréal - H2A 2N4 - 438-501-7227
2. **Le jour et heures d'ouvertures de la Banque alimentaire est le vendredi de 14h à 19h. Vous devez arriver au plus tard à 18h30 afin d'avoir votre panier.**
3. Lorsque vous faite une demande pour devenir membre, vous devez apporter les documents suivants :

#### **PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRÉSENTER LORS DE L'ENTREVUE**

(Obligatoire; au moins une pièce pour chaque bloc. **Si vous avez des enfants, la preuve d'allocation familiale est obligatoire +(plus) une autre preuve de revenu.**)

##### **Preuve d'identité 1/3**

- \*Ass. Maladie \_\_\_\_\_
- \*Permis de conduire \_\_\_\_\_
- \*Carte d'identité \_\_\_\_\_
- \*Papier brun immigration \_\_\_\_\_

##### **Preuve de résidence 1/3**

- \*Facture de téléphone \_\_\_\_\_
- \*Facture d'électricité \_\_\_\_\_
- \*Bail \_\_\_\_\_
- \*Permis de conduire \_\_\_\_\_

##### **Preuve de revenu 2/3 si enfants**

- \*Copie de rapport d'impôt \_\_\_\_\_
- \*Relevé de la sécurité du  
revenu \_\_\_\_\_
- \*Relevé de pension \_\_\_\_\_
- \*Relevé de paie \_\_\_\_\_
- \*Relevé d'allocation familiale ou  
cartes d'assurance maladie des  
enfants  
(Obligatoire si enfants)  
\_\_\_\_\_
- \*Document de Prêt et Bourse  
\_\_\_\_\_

4. Lorsque vous serez accepté, vous devrez payer les frais de la Carte de membre au coût de \$5 par année.
5. Le coût du panier de nourriture dépend du nombre de personnes dans la famille :

-1 personne	-	\$2.00
-2 personnes	-	\$2.50
-3 personnes	-	\$3.00
-4 personnes	-	\$4.00
-5 personnes	-	\$5.00
-6 personnes	-	\$6.00
-7 personnes et plus	-	\$7.00
6. Vous devez apporter votre carte de membre à chaque fois que vous venez chercher votre panier de nourriture.
7. À votre arrivée à la Banque alimentaire, et sur présentation de votre carte de membre, un numéro vous sera remis pour la bonne marche et l'ordre de la distribution.
8. Il n'est pas possible de prendre un panier de nourriture pour une personne absente.
- 9. Il faut apporter vos sacs pour votre nourriture. Aucun sac ne sera donné.**
10. Il est fortement recommandé d'apporter des paquets de glace pour le transport des aliments périssables de la banque alimentaire à votre résidence. Principalement pour les viandes et produits laitiers.
11. Les parents doivent surveiller leurs enfants en tout temps. Projaide n'est pas responsable en cas d'accident. Les enfants ne peuvent courir dans la salle ou s'approcher des espaces de rangement de la nourriture.
12. Vous devez avoir une attitude respectueuse envers toute l'équipe qui vous sert. Aucun comportement abusif ou agressif ne sera toléré.
13. Vous devez respecter la quantité de produits accordée. Aucun produit ne peut être échangé ou remplacé par un autre. Vous devez accepter ou refuser poliment les produits offerts. Si vous refusez un produit, vous devez le laisser sur place et non pas le jeter dans les poubelles.
14. Les règlements s'appliquent à toutes les personnes qui fréquentent la Banque alimentaire Projaide. Le respect des règlements permet à tous d'être dans un cadre sécuritaire et respectueux. En cas de non-respect des règlements, un avertissement écrit vous sera remis et si le problème persiste, Projaide sera dans l'obligation de vous retirer le droit à la Banque alimentaire.
15. Si vous voulez formuler une plainte, vous devez prendre rendez-vous avec l'un des responsables de la Banque alimentaire Projaide.